



- Fabrice GORECKI > 📞 06 44 10 22 29 • mail : [fabrice.gorecki@eiffage.com](mailto:fabrice.gorecki@eiffage.com)
- Waqar AHMED > 📞 06 21 28 83 87 • mail : [waqar.ahmed@yprema.fr](mailto:waqar.ahmed@yprema.fr)



## VENTE (sous réserve de stock disponible)

**!** Une éco-participation est facturée en supplément depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour les chantiers du bâtiment.

### EXEMPLES D'UTILISATION

MATÉRIAUX RECYCLÉS <small>(Non soumis à la TGAP)</small>		HT la tonne
<b>RECYCLÉS MIXTES (béton et couches de chaussée)</b>		
Grave recyclée 0/31,5	Remblai ou voirie légère	8,30 €
Grave concassée industrielle 0/31,5	Couche de forme et de fondation	16,70 €
Cailloux industriels 30/70	Piste de chantier	17,90 €
<b>TOUT BÉTON (&gt; 95 % de béton)</b>		
Grave de béton concassé 0/31,5	Couche de fondation et de base	20,30 €
Cailloux de béton concassé 30/70 *	Drainage	21,10 €
Sable recyclé 0/6	Lit de pose de canalisation	Nous consulter
Gravillon recyclé 4/20	Lit de pose de canalisation	Nous consulter
<b>MATÉRIAUX NATURELS <small>(TGAP comprise) Taxe générale sur les activités polluantes : +0,21 €/tonne au 01/01/2022</small></b>		HT la tonne
Gravillon silico-calcaire 5/25	Lit de pose drainant	45,80 €
Sable silico-calcaire 0/4	Lit de pose de canalisation	45,80 €
Sablon	Enrobage de réseaux EDF, France Télécom	15,70 €

\* Ce matériau sera mis à disposition sur demande

# RÉCEPTION<sup>(1)</sup>

		TYPE DE PRÉPARATION	
<b>DÉCONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS</b> (exempt de terres) <i>code déchet 170101 (2)</i>			HT la tonne
Dallage mince, éléments inférieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), moellons calcaires, pierres maçonnées, parpaings, carrelage-céramique	Non ferrailé : prêts à être concassés		6,50 €
Dallage épais, éléments supérieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), poutres-longrines	Ferrailé : préparation au BRH		9,50 €
Dallage béton très ferrailé, poutres-longrines fortement ferrillées, éléments granits, ballast, treillis soudé	Fortement ferrailé : préparation à la pince ou au broyeur		15,50 €
<b>DÉCONSTRUCTION DE VOIRIES</b> (3) <i>codes déchets 170101 et 170107 (2)</i>			HT la tonne
Couches de chaussée prêtes à être concassées, assises traitées ou non, compris bordures trottoirs	Prêtes à être concassées		8,30 €
Couches de chaussée nécessitant un criblage, assises traitées ou non, avec présence de terre	Nécessitant un criblage		14,30 €
Déconstruction d'inertes (hors mélange bitumeux) tuiles, briques, céramique, pavés, pierres, sans présence de terre			8,30 €
<b>TERRES INERTES</b> (4) <i>code déchet 170504 (2)</i>			HT la tonne
Terres inertes acceptables en ISDI, blocs inférieurs à 10 cm	Terres en regroupement avant évacuation		28,70 €
Terres inertes acceptables en ISDI, blocs supérieurs à 10 cm	Terres en regroupement, nécessitant un pré-criblage avant évacuation		31,10 €
<b>TERRES CLASSE 3+</b> (4) <i>code déchet 170504 (2)</i>			HT la tonne
Terres classe 3+ : sulfatées, ...	Terres dépassant les seuils inertes de l'arrêté du 12/12/2014		25,90 €

① Les matériaux réceptionnés doivent être exempts de plâtre, plastique, bois, amiante et amiante liée, matériaux isolants (polystyrène, laine de roche...), complexe d'étanchéité et de tout produit non inerte. Pour des raisons de sécurité, YAM refuse les bétons précontraints.

② Conforme à la nomenclature européenne sur les déchets.

③ Une DAP (Déclaration d'acceptation préalable) vous sera demandée pour tout apport contenant plus de 50 % d'enrobés. Les fraisats sont refusés.

④ YAM se réserve un droit de révision sur les prix de terres (ci-dessus), en fonction de l'indexation des ISDI (Installations de stockage des déchets inertes)

Pour tout apport de terres, YAM devra obligatoirement avoir reçu auparavant une DAP (Déclaration d'acceptation préalable), et ce quel que soit le volume apporté.

**LES TERRES INERTES** ne doivent pas être sulfatées, ni contenir de plâtre.

Les terres mouillées, argileuses et contenant des blocs, seront facturées à 30,90 € HT la tonne. Les terres non pelletables sont refusées.

YAM effectue régulièrement des contrôles, afin de vérifier la catégorie des terres réceptionnées.

# RÉCEPTION<sup>(1)</sup> dans le cadre de la REP

		TYPE DE PRÉPARATION	
<b>DÉCONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART ET DE BÂTIMENTS</b> (exempt de terres) <i>codes déchets 170101 (2)</i>			HT la tonne
Dallage mince, éléments inférieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), moellons calcaires, pierres maçonnées, parpaings, carrelage-céramique	Non ferrailé : prêts à être concassés		Reprise sans frais
Dallage épais, éléments supérieurs à 50 cm, béton propre, plancher béton (sans produit collé), poutres-longrines	Ferrailé : préparation au BRH		
<b>DÉCONSTRUCTION DE VOIRIES</b> (3) <i>codes déchets 170101 et 170107 (2)</i> (exempt de terres)			HT la tonne
Couches de chaussée prêtes à être concassées, assises traitées ou non, compris bordures trottoirs	Prêtes à être concassées		Reprise sans frais
Déconstruction d'inertes (hors mélange bitumeux) tuiles, briques, céramique, pavés, pierres, sans présence de terre			Reprise sans frais

OUVERTURE EN CONTINU  
TOUTE L'ANNÉE

Du lundi au vendredi

de 6 h 30 à 16 h 30

Contact sur site :

☎ 06 28 90 23 74

ACCÈS

Chemin communal  
77230 Dammartin-en-Goële



Application Waze : YAM

